
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 septembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve (à partir de la question 12), SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 13), DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo (à partir de la question 5), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît (à partir de la question 5), DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky (à partir de la question 13), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine (à partir de la question 5), DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine (à partir de la question 11), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel (à partir de la question 15), JURCZYK Jean-François (à partir de la question 12), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 10), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à LECLERCQ Odile, THELLIER David donne procuration à DEROUBAIX Hervé, IDZIAK Ludovic donne procuration à DE CARRION Alain, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

*DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel,
DELHAYE Nicole, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, LEVENT Isabelle,
MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno*

Madame DUBY Sophie est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 septembre 2024

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

APPEL A CANDIDATURE SOUTIEN A LA STRUCTURATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) DE NIVEAU 2 - DEMANDE DE MISE A NIVEAU RECONNAISSANCE PAT OPERATIONNEL (NIVEAU 2) – DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature

Enjeu : Développer les circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne

Lancé le 30 mai dernier par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) dans le cadre des fonds pour la planification écologique, l'appel à candidature « soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2 » vise à soutenir financièrement les PAT de niveau 2 qui portent d'ores et déjà des projets opérationnels et qui sont dotés d'une instance de gouvernance établie. La mise à niveau « reconnaissance PAT opérationnel » est ainsi nécessaire afin de prétendre aux financements octroyés par la DRAAF. Cette mise à niveau permettra donc, via l'octroi de financements, de renforcer certaines actions du PAT et d'investir de nouveaux sujets.

Pour rappel, le PAT de la Communauté d'Agglomération a été labellisé de niveau 2 en 2021 pour une durée de 5 ans (15 mars 2026). 5 engagements ont été pris :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé ;
- Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales ;
- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire ;
- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale.

Aussi, et compte tenu des nouvelles modalités d'éligibilité qui accompagnent la mise à niveau, il est prévu de mettre en place un plan d'action autour des 7 thématiques proposées par la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) :

Économie alimentaire :

- Définition d'une stratégie foncière agricole avec réécriture de la convention SAFER et définition de Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) ;
- Etude de dispositifs d'aides économiques à destination des agriculteurs / maraîchers / paysans ;
- Poursuite et approfondissement de l'étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un système logistique en faveur des circuits courts alimentaires ;
- Accompagnement des producteurs locaux et des filières de qualité.

Justice sociale :

- Accompagnement et co-pilotage des actions mises en œuvre par les acteurs du Club des entrepreneurs de l'ESS sur l'éducation des publics fragiles et captifs à une alimentation saine, durable et accessible.

Nutrition et santé :

- Valorisation et implication dans le Contrat Local de Santé (CLS) sur l'axe « santé des enfants et des jeunes, avec notamment plusieurs actions menées afin de promouvoir l'accès à une alimentation équilibrée et abordable ».

Éducation alimentaire :

- Poursuite de la subvention octroyée au Savoir Vert (réseau de fermes pédagogiques) ;
- Poursuite et accentuation des animations des stands PAT lors des manifestations locales.

Restauration collective :

- Accompagnement des communes et des acteurs de la restauration collective pour la mise en place de la loi Egalim avec nos partenaires (Chambre d'Agriculture – Aprobio).

Environnement :

- Poursuite des actions dans le cadre du PCAET ;
- Développement de l'agriculture biologique par un appui technique et un temps d'ingénierie en complément de l'Appel à Initiative pour le Développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB).

Transversal :

- Ingénierie autour d'un projet de fête de la gastronomie réunissant les acteurs alimentaires du territoire ;
- Implication dans le projet de « Chaîne Euro Régionale des Archipels Nourriciers » porté par un consortium d'acteurs InterPAT ;

- Mise en place d'un plan de communication autour du PAT.

Aussi et dans le cadre de la priorité n°2 de son projet de territoire : « S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature », la Communauté d'Agglomération s'emploie à préserver le maraîchage et les cultures adaptées aux besoins locaux et à garantir un débouché local aux productions.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 9 septembre 2024, il est proposé à l'Assemblée d'engager cette mise à niveau et de candidater à cet appel à candidature et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. Celle-ci permettrait d'obtenir un financement à hauteur de 70% du coût global du projet pouvant s'élever de 50 000 à 200 000 euros. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département...

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de répondre à l'appel à candidature « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 - demande de mise à niveau reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) lancé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) dans le cadre des fonds pour la planification écologique.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **1 OCT. 2024**

Et de la publication le : - **1 OCT. 2024**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice